

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 12 octobre 2017**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
952	32	14	0	11	Pour :	14 + 2 pouvoirs
					Contre :	0
					Abstentions :	0

Délégués du conseil départemental titulaires :

Mme Christèle CASTELEIN (pouvoir de Mme LARSONNEUR-MOREL), M. Pierre de CASTELLANE, M. Jean-Paul FORTIN, Mme Maryse HEDOUIN, Mme Patricia LECOMTE, M. Gilles LELONG (pouvoir de Mme BOURY)

Délégués des communes titulaires :

M. Pierre-Yves AUSSANT, Mme Simone DUBOSCQ, Mme Françoise K'DUAL, Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Mme Emeline THEVENIN

Délégués des chambres consulaires, titulaires :

M. Jean-Christophe BOUTTE (CCI Ouest-Normandie), M. Philippe LAURENT (Ch de métiers et de l'artisanat)

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental, titulaires :

Mme Frédérique BOURY, M. Jacques COQUELIN, M. Gabriel DAUBE, M. Antoine DELAUNAY, M. Sébastien FAGNEN, Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, M. Jean-Marc JULIENNE, M. Jean LEPETIT, M. Jean MORIN, Mme Valérie NORMAND.

Délégués des communes, titulaires :

M. Stéphane AUCRETERRE, M. Gilles AUGER, M. Hubert MOUCHEL, M. Thierry TOTAIN.

Délégués des chambres consulaires, titulaires :

MM. Pascal FEREY, Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture), M. Daniel DUFEU et Mme Marie-Bénédicte LORENTE (CCI Ouest-Normandie)

Plan de formation 2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984, consolidée le 21 février 2007, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté prévoyant la présentation du plan de formation à l'organe délibérant, afin de permettre une meilleure connaissance par les élus des plans de formation établis par l'autorité territoriale.

Vu l'avis favorable du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du 28 février 2017,

Le Comité syndical prend acte formellement du plan de formation 2017 pour les agents du SMEL.

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT DU SMEL,

Patrice PILLET

